



Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

ARRÊTÉ n° 2026 81

**Arrêté municipal portant réglementation
de la circulation et du stationnement**

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

CONSIDERANT que M. Georges MOLÉ, représentant l'entreprise Barde Sud Ouest – route de Laujuzan – 32110 NOGARO, a déposé une demande d'arrêté de circulation, afin d'effectuer des travaux d'ouverture d'une tranchée pour la pose d'un câble électrique Enedis, Place des Capucins, pour la période comprise entre le 15 juin et le 26 juin 2026 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Afin d'effectuer les travaux mentionnés ci-dessus, le demandeur est autorisé à :

- Fermer la rue, interdire le stationnement et la circulation des véhicules, place des Capucins, au niveau du transformateur P 2009

Article 2 : Signalisation du chantier.

Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 3 : L'autorisation est délivrée uniquement pour la période comprise entre le 15 et le 26 juin 2026.

Article 4 : M. le Maire de Nogaro, M. l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la mairie de Nogaro

Le 3 juin 2026

L'adjoint délégué

Jean-Claude DROUARD

